

Conseil Municipal du 12 avril 2014 à 9 H 30.

Compte rendu

Présents E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, J.P. GRUEBER, N. IRENEE, M. HAMELIN, A. ISBLED, M. KROMER, M.A. MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON, S. SANNER.

Secrétaire de séance : Annie ISBLED

1. En préambule, le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour de huit questions. Le Conseil Municipal a accepté l'inscription à l'ordre du jour des questions suivantes :
 - Consolidation du mur de rive dégradé sur la rivière, Rue de l'Ecole Maternelle
 - Relevé déformation mur du cimetière
 - Acquisition panneaux de signalisation
 - Acquisition plastifieuse
 - Désignation d'un délégué Agence Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB)
 - Désignation d'un délégué Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc
 - Désignation des délégués auprès de la Commission des Impôts Directs
 - Désignation Correspondant Défense

Délibération n° 59/2014

2. **Désignation secrétaire de séance** : Madame Annie ISBLED est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 60/2014

3. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le procès verbal de la séance du 29 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 61/2014

4. **Facture de Consolidation du mur de rive sur la rivière de la Madeleine** : La facture de l'entreprise RICHERT est acceptée. Celle-ci s'élève à 4910 € HT soit 5892 € TTC.

Prise de Parole Mr FESSLER

Monsieur FESSLER demande une copie du compte administratif et du budget de la Commune afin de connaître les possibilités financières de la Commune.

Il émet également le souhait d'enregistrer la Conseil Municipal. Aucune suite n'est donnée à cette proposition.

Délibération n° 62/2014

5. **Relevé déformation mur du cimetière** : la facture de Monsieur Henri PUCHE est acceptée. Celle-ci s'élève à 922, 46 € HT, soit 1106, 95 € T.T.C.

Délibération n° 63/2014

6. **Acquisition panneaux de signalisation, parking Rue de la Madeleine** : La facture de l'entreprise SIGNAUX GIROD est acceptée. Celle-ci s'élève à 132, 58 € HT soit 159, 10 € TTC.

Délibération n° 64/2014

7. **Acquisition plastifieuse** : la facture de la société Lyreco est acceptée. Celle-ci s'élève à 243, 12 € HT soit 291, 74 € TTC.

Délibération n° 65/2014

8. **Désignation des délégués à l'Agence de d'Urbanisme du Territoire de Belfort** : Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Marie-Ange MANIER (Titulaire) et Monsieur Alain FESSLER (Suppléant) pour représenter la Commune au sein de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort.

Délibération n° 66/2014

9. **Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte d'Aménagement et des Gestion de l'Aéroparc:**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Marie-Ange MANIER pour représenter la Commune au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc.

10. Désignation des délégués auprès de la Commission des Impôts Directs

Le Conseil Municipal propose la liste suivante :

- Propriétaires de bois ou forêt Communes :
 - Monsieur Jean-Marie HORN, titulaire
 - Monsieur Jean-Marie WALTER, titulaire
 - Monsieur Bernard DIDIER, suppléant
 - Madame Marie Thérèse HECK, suppléant

- Propriétaires domiciliés en dehors de la Commune
 - Jean-Claude BRINGARD (Petitmagny), titulaire
 - Roger LAMBELIN (Grosagny), titulaire
 - Françoise FENDELEUR (Rougemont), suppléant
 - Claude PREVOT (Rougemont), suppléant

- Elus :
 - Monsieur René BAZIN,
 - Marianne BEAUFREZ,
 - Jean-Paul GRUEBER,
 - Martine HAMELIN,
 - Annie ISBLED,
 - Nicolas IRENEE,
 - Michel KROMER,

11. Désignation Correspondant Défense

Délibération n° 67/2014

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Jacques PETITJEAN pour représenter la Commune.

12. Délégation à Monsieur le Maire

Délibération n° 68/2014

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, dans un souci de favoriser une bonne administration communale de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° /D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° /De fixer, dans les limites de **2500 €**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° /De procéder, dans les limites de 1 000 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° /De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° /De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° /De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° /De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° /De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° /D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° /De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° /De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires,

huissiers de justice et experts ;

12° /De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° /De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
Monsieur PETITJEAN s'étonne du pouvoir du Maire concernant la création des classes. Il appartient à Monsieur le Maire de créer les classes, ceci concerne les locaux disponibles puis à l'inspection Académique de créer les places d'enseignants.

14° /De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° /D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil municipal.

16° /D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas où la responsabilité de la commune est mise en cause.

17° /De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite **de 2500 €**;

18° /De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

19° /De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° /De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum **fixé à 500 000 € par année civile** ;

21° / D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.

22° /D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;

23°/ De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24°/ D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

13. Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale

Délibération n° 69/2014

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Elisabeth BAHY pour représenter la Commune au sein du Comité National d'Action Sociale.

14. Désignation des délégués à l'Association Départementale des Communes Forestières.

Délibération n° 70/2014

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Annie ISBLED (Titulaire) et Monsieur Nicolas IRENEE (Suppléant) pour représenter la Commune au sein de l'Association Départementale des Communes Forestières.

15. Désignation des délégués à la Commission d'Appel d'Offres.

Délibération n° 71/2014

Suite à un vote à bulletin secret, on été élus, comme titulaires, à la commission d'appel d'offres : Monsieur René BAZIN, Président, Monsieur Alain FESSLER, Monsieur Laurent GOTTI et Monsieur Michel KROMER.

Les suppléants sont Madame Marianne BEAUFREZ, Monsieur Jean-Paul GRUEBER et Madame Chantal PHILIPPON.

16. Nombre de membres du CCAS :

Délibération n° 72/2014

Le Conseil Municipal décide de fixer à 12 le nombre de membres du Conseil d'Administration.

- Délibération n° 73/2014**
- 17. Désignation des membres du CCAS**
Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Elisabeth BAHY, Monsieur René BAZIN, Madame Marianne BEAUFREZ, Madame Martine HAMELIN, Madame Chantal PHILIPPON et Madame Sandra SANNER comme représentants au Conseil d'Administration.
- Délibération n° 74/2014**
- 18. Création d'un Comité Consultatif de Travaux de Voirie et de Bâtiment**
Le Conseil Municipal décide de créer un comité consultatif « travaux de voirie et bâtiments » qui sera composé de 9 membres du Conseil Municipal et de limiter à 6 membres extérieurs au sein de la population communale.
Les membres élus sont Monsieur René BAZIN, Madame Marianne BEAUFREZ, Monsieur Alain FESSLER, Monsieur Laurent GOTTI, Monsieur Jean-Paul GRUEBER, Monsieur Nicolas IRENEE, Monsieur Michel KROMER, Monsieur Jacques PETITJEAN et Madame Chantal PHILIPPON.
- Délibération n° 75/2014**
- 19. Création d'un Comité Consultatif Marché du Terroir**
Le Conseil Municipal décide de créer un comité consultatif « Marché du Terroir » qui sera composé de 8 membres du Conseil Municipal et de membres extérieur au sein de la population communale.
Les membres élus sont Madame Elisabeth BAHY, Monsieur René BAZIN, Monsieur Laurent GOTTI, Madame Martine HAMELIN, Monsieur Nicolas IRENEE, Madame Annie ISBLED et Madame Chantal PHILIPPON.
Madame Catherine GODEE, Monsieur Carlos HAMELIN, Madame Régine MARCHAL, Madame Noëlle OUTHIER, Madame Viviane PERNOT, Monsieur Claude RIETZ et Madame Charlotte ZARETTI en tant que membres extérieurs.
- Délibération n° 76/2014**
- 20. Création d'un Comité Consultatif Forêts**
Le Conseil Municipal décide de créer un comité consultatif « Forêts » qui sera composé de 7 membres du Conseil Municipal et de membres extérieur au sein de la population communale.
Les membres élus sont Monsieur René BAZIN, Madame Marianne BEAUFREZ, Monsieur Laurent GOTTI, Monsieur Nicolas IRENEE, Madame Annie ISBLED, Monsieur Michel KROMER et Madame Chantal PHILIPPON.
Madame Eric JAY, Monsieur Joël LOTH, Monsieur Laurent MONNIER et Monsieur Jean-Marie WALTER en tant que membres extérieurs.
- Délibération n° 77/2014**
- 21. Création d'un Comité Consultatif Groupe de pilotage Conseil Municipal Enfants**
Le Conseil Municipal décide de créer un comité consultatif « Groupe de Pilotage du Conseil Municipal Enfants » qui sera composé de 5 membres du Conseil Municipal et de membres extérieur au sein de la population communale.
Les membres élus sont Madame Elisabeth BAHY, Monsieur René BAZIN, Monsieur Alain FESSLER, Madame Martine HAMELIN et Madame Chantal PHILIPPON.
Monsieur Tristan GAVANESCH, Madame Noëlle OUTHIER et Monsieur Alain HUMBERT en tant que membres extérieurs.
- Délibération n° 78/2014**
- 22. Création d'une Commission Bulletin Municipal et Communication:**
Le Conseil Municipal décide de créer une Commission « Bulletin Municipal et Communication ».
Les membres sont Monsieur René BAZIN, Monsieur Alain FESSLER, Madame Martine HAMELIN, Madame Annie ISBLED, Madame Marie-Ange MANIER, Monsieur Jacques PEITITJEAN, en tant que rédacteur en chef, Madame Chantal PHILIPPON et Madame Sandra SANNER.
- Délibération 79/2014**
- 23. Création d'un Comité Consultatif Vergers, Apiculture, Jus de Pomme**
Le Conseil Municipal décide de créer un comité consultatif « Vergers, Apiculture, Jus de Pomme » qui sera composé de 9 membres du Conseil Municipal et de membres extérieurs

au sein de la population communale.

Les membres sont Madame Elisabeth BAHY, Monsieur René BAZIN, Madame Marianne BEAUFREZ, Monsieur Alain FESSLER, Monsieur Laurent GOTTI, Madame Martine HAMELIN, Monsieur Nicolas IRENEE, Monsieur Michel KROMER et Madame Chantal PHILIPPON. Monsieur Gérard GUYON, Monsieur Carlos HAMELIN, Monsieur Joël LOTH et Monsieur Didier TOUSSAINT en tant que membres extérieurs.

Délibération 80/2014

24. Création d'un Comité Adolescents

Le Conseil Municipal décide de créer un comité consultatif « Adolescents » qui sera composé de 5 membres du Conseil Municipal et de membres extérieurs au sein de la population communale.

Les membres sont Monsieur René BAZIN, Monsieur Laurent GOTTI, Monsieur Jean-Paul GRUEBER, Monsieur Michel KROMER et Madame Marie-Ange MANIER.

Délibération 81/2014

25. Création d'une Commission Scolaire

Le Conseil Municipal décide de créer une commission scolaire.

Les membres sont Monsieur René BAZIN, Madame Marianne BEAUFREZ, Monsieur Alain FESSLER, Madame Martine HAMELIN, Madame Marie-Ange MANIER et Monsieur Jacques PETITJEAN.

Délibération 82/2014

26. Création d'un Comité Consultatif Vie Associations

Le Conseil Municipal décide de créer un comité consultatif « Vie Associations » qui sera composé de 15 membres du Conseil Municipal et de membres extérieurs au sein de la population communale.

Les membres sont Madame Elisabeth BAHY, Monsieur René BAZIN, Madame Marianne BEAUFREZ, Monsieur Alain FESSLER, Monsieur Laurent GOTTI, Monsieur Hervé GRISEY, Monsieur Jean-Paul GRUEBER, Madame Martine HAMELIN, Monsieur Nicolas IRENEE, Madame Annie ISBLED, Monsieur Michel KROMER, Madame Marie-Ange MANIER, Monsieur Jacques PETITJEAN, Madame Chantal PHILIPPON et Madame Sandra SANNER. Madame Marie-France MARCHAL en tant que membre extérieur.

Prise de parole de Monsieur FESSLER

Suite à la création d'une commission d'étude de faisabilité pour la réfection de la Mairie le 27 mars 2013, Monsieur FESSLER souhaiterait connaître l'état d'avancement du dossier. Monsieur BAZIN propose de ressortir le dossier.

Monsieur FESSLER demande pourquoi il n'existe pas de Commission Sécurité ? (vitesse dans la Grande Rue). Ce sujet sera traité au prochain Conseil Municipal.

Monsieur FESSLER souhaiterait, également, améliorer, la communication notamment au niveau des panneaux d'affichage.

Délibération 83/2014

27. Décision modificative n°1 DGF

Suite à la diminution d'environ 3.80 % de la dotation globale de fonctionnement par rapport à l'exercice précédent, une modification budgétaire de – 8 250 € sera inscrite au budget :

Recettes- section fonctionnement :

- Article 7411 – Dotation forfaitaire - 8 250 €

Dépenses - section fonctionnement :

- Article 022 Dépenses imprévues - 8 250 €

délibération 84/2014

28. décision modificative n°2 Transfert de Crédit

Lors de l'intégration de certains articles dans le logiciel HELIOS, ces derniers sont mis en évidence en tant qu'anomalies. Ainsi, le comptable assignataire demande que ces articles soient suffixés comme suit :

Dépenses - section fonctionnement :

Article 6287 – Remboursement de frais	- 8409 €
Article 62875 – Remboursement de frais aux communes du GFP	+8409 €
Article 622 – Rémunération intermédiaires et honoraires	- 10 000 €
Article 6228 – Rémunération intermédiaires et honoraires divers	+ 10 000 €
Article 6573 – Subventions de fonctionnement versées aux organismes publics	- 10 000 €
Article 65738 – Subventions de fonctionnement versées aux autres organismes publics	+10 000€

Dépenses - section d'investissement :

- Article 204151 – Subvention au GPF de rattachement	- 5 000 €
- Article 2041512 – Bâtiments scolaires et installations	+ 5 000 €

29. Questions diverses

Le Maire présente deux courriers de remerciements de versement de subvention d'associations, « Association des Jeunes Sapeurs Pompiers » et « Association des Accidentés de la Vie ».

Concernant la vente de terreau, s'inscrivent

- Madame Marianne BEAUFREZ
- Monsieur Nicolas IRENEE
- Monsieur Jacques PETITJEAN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 45.

Le Maire,



René BAZIN.